INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS INFOS NEWS

**Journée du 3 janvier 2022**

* Les Bourses européennes ont connu une première séance 2022 favorable. L'indice CAC 40 a gagné 0,90% à 7 217,22 points, inscrivant ainsi un nouveau record. L'EuroStoxx50 s'est adjugé 0,94% à 4 338,73 points. La hausse était moins prononcée à Wall Street où le Dow Jones gagnait 0,05% vers 17h30. Le 10 ans américain se tend de près de 10 points de base à plus de 1,61%.
* Les premiers jours de l'année sont traditionnellement marqués par des flux d'argent frais, qui soutiennent les indices. Pour autant, les volumes sont restés faibles à la Bourse de Paris.
* Sur le plan économique, le secteur manufacturier a ralenti en décembre en zone euro, mais sa croissance reste solide. L'indice définitif des directeurs d'achats (PMI) dans le secteur manufacturier est ressorti au mois de décembre à 58, identique à la première estimation. Le mois précédent, il s'était établi à 58,4.
* " Les données de décembre mettent en évidence des signes d'atténuation de la crise d'approvisionnement qui entrave depuis plusieurs mois les chaînes de production en Europe " a en particulier commenté Joe Hayes, Senior Economist à IHS Markit. Toutefois, l'arrivée d'Omicron a ravisé l'incertitude économique.
* Aujourd'hui, ces inquiétudes à propos de la vague d'Omicron ont été reléguées au second plan.
* L’inflation est au plus haut depuis 2002 en Turquie. Elle a en effet atteint 36,1 % en décembre 2021 en rythme annuel, selon les chiffres dévoilés ce lundi par TurkStat. Cette inflation galopante est à mettre au regard de la dégringolade de la livre turque, qui a perdu près de 45 % en 2021 face au dollar. Une sévère glissade provoquée par la politique de baisse des taux directeurs voulue par Recep Tayyip Erdogan, le président turc, à rebours de ce préconise la théorie économique standard en pareille circonstance.

En fin d'après-midi, la livre turque reprend un peu de hauteur face à la devise américaine : +2,18 % à 13,08 livres turques pour un dollar.

* Le baril de Brent récupère 1% à 78,68 dollars lundi en fin de journée, alors qu'il avait perdu jusqu'à plus de 1,7% plus tôt dans l'après-midi. Demain, l'organisation des pays exportateurs de pétrole et ses alliés, surnommés Opep+, tiendront une réunion au cours de laquelle ils devraient décider d'une augmentation de leur production d'or noir. Alors que l'Opep+ a récemment revu à la baisse ses prévisions d'excédent du marché du pétrole pour ce trimestre, les analystes estiment qu'elle poursuivra la hausse de la production de 400 000 barils par jour comme cela est le cas depuis l'été 2021.

L'Opep+, qui a maintenu ses perspectives économiques, mise également sur un moindre impact du variant Omicron sur la demande, le considérant comme "modéré et de courte durée".

* L'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) a été informée de la délivrance de fausses attestations de garantie financière obligatoire en France, notamment pour l'exercice de l'activité d'entreprise de travail temporaire, utilisant frauduleusement la dénomination de la société d'assurance Codan Forsikring A/S, sise au Danemark. Celle-ci, agréée par l'Autorité de supervision financière danoise (la DFSA), est autorisée à commercialiser des garanties financières en France au titre du régime de la libre prestation de services (LPS).

Toutefois, interrogée par la DFSA au sujet de ces attestations de garantie financière récemment fournies en France, Codan Forsikring A/S a confirmé leur caractère frauduleux.

* Plus de 2 600 vols ont été annulés dimanche aux Etats-Unis. C’est ce que révèle le site de suivi des vols FlightAware.com. En cause : la forte hausse des contaminations au Covid-19, qui ont obligé les personnels navigants à se mettre en quarantaine, mais également la tempête hivernale Frida. De nombreuses annulations de vols ont également eu lieu ce lundi.

**SOCIETES**

* Sur le marché parisien, le nombre de valeurs en hausse a largement dépassé celui des baisses. Ces dernières se recrutaient en particulier parmi les valeurs de croissance de qualité ayant bénéficié du Covid: Dassault Systèmes, Capgemini... Les valeurs liées à la santé ont aussi souvent reculé.
* A contrario, les investisseurs se sont penchés sur des dossiers délaissés en 2021 (Worldline, Atos...), ainsi que sur les sociétés cyniques : Stellantis, TotalEnergies
* Atos a connu en 2021 une année difficile alors même que ses concurrents dans le secteur de la transformation numérique connaissait un destin bien plus favorable. L'action Atos gagne 2,57% à 38,35 euros alors que de nombreuses valeurs délaissées l'année dernière font aujourd'hui l'objet d'intérêts acheteurs. Pour autant, le titre a perdu près de la moitié de sa valeur sur les 12 derniers mois tandis que son concurrent Capgemini a gagné plus de 66%.

Depuis lundi matin, Rodolphe Belmer a pris ses fonctions de Directeur général. Coopté membre du Conseil d'administration d'Atos en octobre dernier, l'ancien patron d'Eutelsat a été désigné par celui-ci pour diriger la transformation du groupe.

* Engie gagne 1,2% à 13,2 euros tandis qu'EDF progresse de 2,5% à 10,6 euros. L’Union européenne intègre le nucléaire parmi les énergies vertes. Le 31 décembre, Bruxelles a levé enfin le voile sur son projet de label " vert ", écrit ce matin Les Echos. La Commission européenne a adressé aux Etats membres de l'Union un document fixant les critères permettant de classer comme " durables " les investissements dans les centrales nucléaires ou à gaz pour la production d'électricité. Un compromis qui va dans le sens des intérêts français, assure le quotidien.

"Concernant le nucléaire, les nouveaux projets de centrales devront ainsi avoir obtenu un permis de construire avant 2045 (avec une clause de rendez-vous pour la suite)", indique le journal.

"Les travaux permettant de prolonger la durée de vie des réacteurs existants (le " grand carénage " d'EDF, par exemple) devront avoir été autorisés avant 2040", poursuivent Les Echos.

Des garanties en matière de traitement des déchets et de démantèlement des installations sont également exigées. Ce document n'est toutefois que provisoire et devrait faire l'objet d'ajustement jusqu'à mi-janvier.

Du côté du gaz, qualifié d'énergie de transition, des normes d'émissions de CO2 strictes vont être mises en place.

Du côté d'EDF, si l'on préfère " rester prudent en attendant le texte définitif ", on estime que " c'est la reconnaissance de ce que la communauté scientifique européenne expliquait déjà " quant à la dangerosité pour la santé ou l'environnement du nucléaire. A savoir qu'il ne serait pas plus dangereux que d'autres technologies déjà incluses dans la taxonomie, explique le quotidien.

"Si ce texte venait à être adopté en l'état, il permettrait de constituer un fort soutien pour la filière nucléaire, en réduisant notamment le coût de financement, ce qui permettra de réduire le coût du capital et d'améliorer la compétitivité du prix de l'électricité nucléaire", estime Invest Securities.

* Les valeurs cycliques tiennent le haut du pavé au sein du CAC 40 en cette première séance de l’année. Ce flux acheteur permet à Safran de gagner 1,67 % à 109,46 euros, et de retrouver ainsi son niveau de la fin novembre. En parallèle, l'équipementier pour l'aérospatiale et la défense profite également de la confiance affichée par Olivier Andriès, son directeur général, lors d’une interview accordée au Figaro.

Alors que le trafic aérien se redresse, que les prises de commandes sont dynamiques et que les cadences augmentent, le dirigeant a indiqué qu'il prévoyait d'embaucher 12 000 personnes en 2022, dont 3 000 en France.

Il a également indiqué que Safran devrait avoir enregistré une marge opérationnelle à deux chiffres en 2021.

Si l'ombre du variant Omicron plane à court terme, et que des difficultés d'approvisionnement sont observées (aluminium, nickel, titane…), Olivier Andriès dit rester optimiste grâce à l'avancée des campagnes de vaccination et à l'appétence pour les voyages qui reste intacte.
Au final, le dirigeant " conserve une hypothèse de retour à la situation pré-Covid à horizon fin 2022 sur le marché des moyen-courriers ".

Pour mémoire, début décembre, Safran avait dit prévoir une croissance organique annuelle moyenne de plus de 10% sur la période 2021-2025 pour son chiffre d'affaires. La croissance sera tirée par les activités des services pour moteurs civils (croissance d'environ 15% par an en moyenne).

* Les valeurs cycliques ont le vent en poupe au sein du CAC 40 en cette première séance de l’année. Ce flux acheteur permet à Airbus de gagner 3,13 % à 115,88 euros, et de retrouver ainsi son niveau de la mi-novembre. En parallèle, le géant aéronautique profite également d’une rumeur favorable : l’objectif des 600 livraisons d'avions en 2021 aurait été dépassé. C’est du moins ce qu’a rapporté Reuters sur la base de sources du secteur. Le média précise toutefois que le décompte doit encore être consolidé. Airbus n’a pas encore réagi officiellement.

Si cette information se confirmait, elle incarnerait la résilience du géant européen et sa capacité à naviguer entre les restrictions accompagnant la pandémie de Covid-19 et les difficultés observées sur les chaînes d'approvisionnement.

Rappelons que l'absence de mauvaise nouvelle concernant les livraisons est toujours une occasion de se réjouir pour Airbus, puisque c'est au moment de la prise de possession de l'avion que les clients paient la majeure partie de la facture.
L'année précédente, Airbus n'avait livré que 566 avions.

* Tesla grimpe de 10 % à 1 163,26 dollars l’action sur la place de New York, après avoir dévoilé ses chiffres de livraisons du quatrième trimestre 2021. La firme d’Elon Musk a livré 308 600 véhicules sur la période, soit une hausse de 28 % par rapport au trimestre précédent. C’est bien plus que ce qu’anticipait le consensus Bloomberg, soit 263 000 livraisons. De surcroît, c’est un nouveau record malgré un contexte marqué par la pénurie de semi-conducteurs.

Comme à son habitude, Tesla prévient que le nombre de livraisons doit être considéré comme " légèrement conservateur " et qu'il pourrait être relevé " jusqu'à 0,5% ou plus " par la suite.

Dans le détail, c'est le duo Model 3/Model Y (296 850 unités) qui représente la plus grosse partie des livraisons, tandis que la paire Model S/Model X totalise 11 750 livraisons.

En parallèle, Tesla a produit 305 840 véhicules au quatrième trimestre, soit une hausse de 29% par rapport au trimestre précédent.

Sur l'ensemble de l'année 2021, Tesla frôle donc le million de véhicules livrés (936 172). Cela représente un bon de 87 % par rapport à 2020.

Actuellement, Tesla affiche une capitalisation boursière stratosphérique de 1 167 milliards de dollars. C'est sans commune mesure avec celles de ses concurrents General Motors (89 milliards), Ford (87 milliards) ou encore Stellantis (61 milliards de dollars).

**ANALYSES**

* Une présidence tournante de l'Union européenne se juge à ses résultats. Mais elle est tributaire de l'état d'avancement des dossiers au moment où elle entre en action. Pour faire aboutir les projets de directives ou de règlements, encore faut-il que ces derniers soient arrivés à un bon degré de maturité politique et technique depuis le moment où ils ont été lancés par la Commission européenne.

C'est le cas pour un certain nombre de textes que le gouvernement français et l'Elysée ont choisis comme suffisamment emblématiques de leur discours européen pour y engager leur responsabilité politique et les faire aboutir. Voici les plus importants :

### Une taxe carbone aux frontières européennes

Le projet est défendu depuis vingt ans par la France qui a eu bien du mal à le faire admettre à tous ses partenaires. Par chance pour elle, l'institution d'une taxe carbone aux frontières de l'Europe est indétachable de l'ambitieux « paquet climat » de la Commission de Bruxelles. Un chantier de réformes fondamentales que Paris a placé en haut de son agenda de travail et dans lequel figure le futur mécanisme d'ajustement de la taxe carbone aux frontières (MACF).

Le projet de texte du règlement qui encadrera ce dispositif est prêt. Le principe est de taxer les importations de l'UE dans cinq secteurs - acier, aluminium, ciment, engrais, électricité - à partir des volumes de carbone qu'ils rejettent et en se calant sur le prix européen de la tonne de CO2. Le projet de règlement a encore deux étapes essentielles à franchir, son examen par le Parlement européen qui est en cours et son adoption par le Conseil de l'UE. C'est ce dernier objectif que la France s'est fixé. Elle espère parvenir à un accord politique des Vingt-sept gouvernements durant sa présidence. Si elle l'obtient, cette taxe carbone aux frontières de l'Europe entrera en vigueur le 1er janvier 2023.

Un feu vert pour le nucléaire dans la Taxonomie

La bataille est intense en coulisses depuis près d'un an. Après plusieurs reports, la Commission européenne a dévoilé vendredi 31 au soir un projet très attendu de «taxonomie» intégrant bien les centrales nucléaires et à gaz (avec des conditions très strictes sur les émissions de CO2 pour ces dernières), une sorte de label vert qui vise à faciliter le financement d'installations contribuant à lutter contre le changement climatique. La France joue très gros à l'heure où elle entend relancer la construction de réacteurs nucléaires. L'Allemagne aussi, qui mise sur le gaz pour compenser sa sortie du nucléaire.

Difficile, dans ce contexte, d'imaginer la Commission ne pas accéder à leurs desiderata et inclure l'une et l'autre de ces énergies dans la taxonomie, accompagnés toutefois de solides garde-fous sur la nature et la durée des investissements concernés. Mais certains Etats, comme l'Autriche ou le Luxembourg, profondément antinucléaires, résistent fortement, et l'inclusion d'une énergie carbonée comme le gaz dans une liste d'investissements « verts » fait bondir les ONG. La copie de la Commission (conditions, nature, calendrier des projets) sera affinée d'ici à la mi-janvier, après concertation avec les Etats membres.

Un cadre commun pour les salaires minimaux

C'est le dossier phare de l'« Europe sociale », concept longtemps oublié qui reprend des couleurs depuis quelques années. En décembre, les ministres du Travail des Vingt-Sept se sont enfin entendus sur un projet de directive appelant les Etats à fixer des critères « clairs et stables » de revalorisation de leurs salaires minimaux et à généraliser le dialogue social sur cet enjeu. Il n'est ainsi pas question de fixer un « SMIC européen », ce qui serait totalement irréaliste, mais de pousser, sans le dire clairement, les Etats d'Europe centrale et de l'Est à tirer leurs salaires minima vers le haut.

Si l'ambition réelle du texte peut ainsi être jugée limitée, cela n'en constituerait pas moins un signal politique important. Mais les trilogues qui s'ouvriront ces prochaines semaines entre les Etats et le Parlement européen s'annoncent tendus. Des pays comme la France poussent à « faire converger » les bas salaires à marche plus soutenue que prévu pour l'instant et le projet adopté par le Parlement est plus ambitieux que le compromis trouvé par les Vingt-Sept au Conseil. Mais les Etats du Nord veillent à ne céder aucune prérogative à l'Europe et ceux de l'Est freinent par crainte pour leur compétitivité.

La régulation des géants du numérique

C'est une priorité affichée à la fois par l'Europe et par la France : il est temps de « faire régner l'ordre dans le Far West numérique », selon l'expression de Thierry Breton, « commissaire shérif » au Marché intérieur. Les planètes semblent désormais alignées pour que le Digital Services Act (DSA), relatif aux contenus en ligne, et le Digital Market Act (DMA), qui veut poser les bases d'une concurrence plus juste, soient définitivement adoptés durant la présidence française.

Le Parlement et le Conseil ont récemment adopté leurs positions respectives sur ces deux règlements, affichant pour l'occasion des vues assez proches et une nette volonté commune de mettre au pas les Gafa. Charge à la France de permettre aux trilogues entre les deux institutions, ultime étape législative, de déboucher sur deux textes unifiés ces prochains mois.

L'élan est là, la volonté aussi, mais l'exercice ne tiendra pas non plus de la formalité, tant le diable se cachera dans les détails sur ces deux règlements aussi lourds que conséquents. Sur les contenus illicites en particulier, le champ des interdictions et le degré de surveillance pro active des contenus à imposer aux plateformes seront âprement discutés.

Une autonomie stratégique plus affirmée

La France a apparemment renoncé à organiser un sommet spécial défense au mois de mars. Elle se contentera de faire de ce sujet majeur l'un des thèmes du sommet fourre-tout des 10 et 11 mars. Le semestre de présidence française marquera le point d'atterrissage de la boussole stratégique, qui vise à accroître l'autonomie stratégique de l'Union sans empiéter sur les missions de l'Otan. Ce texte qui fait une analyse commune des menaces à l'égard de l'UE, les intérêts communs de l'Union européenne et une stratégie partagée.

Emmanuel Macron aura à coeur d'obtenir l'accord de ses partenaires pour décider la mise en place d'ici 2025 d'un groupe d'intervention rapide de 5.000 hommes capable de se projeter sans avoir à dépendre des moyens américains.

Une politique commerciale plus offensive

Deux législations allant dans le sens d'une Europe qui défend mieux ses intérêts sont presque mûres et pourraient tomber dans l'escarcelle de la France. La première concerne « l'instrument relatif aux marchés publics internationaux (IPI) », qui permettra de limiter l'accès aux appels d'offres ouverts de l'UE pour les entreprises extérieures dont les pays n'offrent pas des conditions d'accès similaires. L'idée est de faire pression pour une plus grande ouverture des marchés tiers.

Le texte a été adopté par le Conseil des ministres en juin 2021, le Parlement s’est prononcé sur sa propre version fin novembre. Restera donc à la présidence française de mener à son terme le « trilogue » entre la Commission, le Conseil et le Parlement, qui va s'engager début janvier pour aboutir à un compromis sur ce sujet débattu depuis… 2013.

Un autre projet de règlement vise à protéger le marché européen contre les entreprises ultra-subventionnées de pays tiers, essentiellement la Chine. Il s'agit de mieux contrôler l'accès aux marchés publics européens de telles entreprises ainsi que leur rachat d'entreprises européennes. Paris a bon espoir de faire aboutir le texte.

**L’AGENDA DU 4 janvier 2022**

**9h50 en France**

PMI manufacturier (définitif) d'IHS Markit pour décembre

**9h55 en Allemagne**

PMI manufacturier (définitif) d'IHS Markit pour décembre

**10h00 en zone euro**

PMI manufacturier (définitif) d'IHS Markit pour décembre

**15h45 aux Etats-Unis**

PMI manufacturier (définitif) d'IHS Markit pour décembre

**16h00 aux Etats-Unis**

Dépenses de construction de novembre